CHARTE D'ÉLIGIBILITÉ DES SPECTACLES

Article 1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être éligible aux Prix Les Scènes d'Or by Speed Radio, le porteur de projet (Compagnie ou Production) doit répondre aux critères suivants :

a) Le spectacle doit être une création, un spectacle en cours d'exploitation ou reprise après un arrêt.

b) La compagnie ou la production doivent :

- être à jour de la licence de spectacle attribuée par le Ministère de la Culture ou présenter une preuve du dépôt de la demande
- déposer un dossier du spectacle
- détenir l'autorisation des ayants droits
- être à jour de l'inscription au prix, auprès de l'association Speed Radio.

Article 2. NOTIFICATION DES SPECTACLES ÉLIGIBLES

Sous conditions énoncées dans l'article 1, tout spectacle est éligible dès sa publication sur le site internet : www.radiospeed.fr

Article 3. PRIX Scènes d'Or

Les Scènes d'Or sont décernés suite à un vote du public. Les Prix attribués sont les suivants :

- Scène d'Or du spectacle jeune public
- Scène d'Or du spectacle comédie
- Scène d'Or du seul en scène
- Scène d'Or du spectacle classique

- Scène d’Or du spectacle contemporain
- Scène d’Or spectacle d’humour
- Scène d’Or du spectacle musicale

Article 4. VOTE DU PUBLIC

La participation aux votes est gratuite, sans inscription, et ouverte à tous, du 01 janvier au 02 Septembre 2027 inclus.

Pour voter, il vous suffit de **donner une note entre 01 à 10** sur un spectacle inscrit au concours. Chaque note donné sur un spectacle est considéré comme un vote.

Vous ne pouvez donner qu’**une seul note par spectacle**, Si un spectacle ne vous plait pas, nous vous conseillons de voter pour un autre spectacle.

Contact : lesscenesdor@radiospeed.fr